



Jean-Yves LE NAOUR, Catherine VALENTI, Histoire de l'avortement (XIXe-XXe siècle)

Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 2003, 394 p.

Cyril Olivier



Éditeur
Belin

Édition électronique

URL : <http://clio.revues.org/635>
ISSN : 1777-5299

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2003
Pagination : 297-301
ISBN : 2-85816-706-0
ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Cyril Olivier, « Jean-Yves LE NAOUR, Catherine VALENTI, *Histoire de l'avortement (XIXe-XXe siècle)* », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 18 | 2003, mis en ligne le 09 décembre 2003, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://clio.revues.org/635>

Ce document a été généré automatiquement le 30 septembre 2016.

Tous droits réservés

Jean-Yves LE NAOUR, Catherine VALENTI, Histoire de l'avortement (XIXe-XXe siècle)

Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 2003, 394 p.

Cyril Olivier

- 1 Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti proposent un ouvrage ambitieux par son propos : faire une histoire de l'avortement depuis le milieu du XIXe jusqu'à la fin du XXe siècle. Entreprise ambitieuse mais nécessaire, une telle synthèse étant inédite en France. L'idée force du livre tient donc dans sa longue durée : un siècle et demi durant lequel la question de l'avortement fut au centre de débats tant politiques, que juridiques, économiques et sociaux. Le problème est pris à bras le corps ainsi qu'en témoigne un appareil de références riche d'un recensement quasi exhaustif des sources imprimées consultables à ce jour, auquel vient s'ajouter une importante bibliographie. L'ensemble constitue un bon outil de réflexion même si l'on peut d'emblée reprocher aux auteurs, sous le prétexte certes défendable de considérer certains ouvrages comme trop militants, de faire table rase d'une historiographie pourtant riche de quelques publications marquantes dont l'objectivité scientifique et historique reste incontestable. Je pense notamment aux travaux de Françoise Thébaud¹ que la bibliographie ne recense pas ce qui dénote une certaine méconnaissance de l'histoire des femmes.
- 2 En introduction, les auteurs commencent par tordre le cou à certaines idées reçues comme le malentendu généralement constaté sur la connaissance de la loi de 1920 qui, rappelons-le, ne modifie en rien l'article 317 du Code pénal seul responsable de la répression des pratiques abortives. De même qu'ils rétablissent la réalité des statistiques pénales quant au maximum historique de la répression, qui se situe en 1946 et non durant la période de Vichy. Ils en profitent également pour redéfinir malthusianisme et néo-malthusianisme souvent confondus et pourtant si différents : la doctrine prônée par le pasteur Malthus² envisage la limitation des naissances par la seule continence tandis que

le néo-malthusianisme repose sur une dissociation de la sexualité et de la procréation et encourage l'utilisation de procédés anti-conceptionnels.

- 3 Composé de manière chronologique, l'ouvrage reprend l'évolution de la perception de l'avortement en prenant soin de confronter à chaque fois les points de vue politiques, juridiques et médicaux. Depuis le débat que suscite l'avortement thérapeutique à l'Académie de médecine en 1852 à l'adoption de la loi du 30 mai 2001 repoussant les délais de l'interruption volontaire de grossesse de dix à douze semaines et l'autorisant pour une mineure accompagnée d'un adulte quel qu'il soit, la route a été longue et semée d'embûches, les débats âpres et virulents. Pourtant, le combat en faveur de la libre disposition de leur corps par les femmes fit tomber tour à tour de nombreux bastions et eut une importance de tout premier plan dans l'évolution de la société française. C'est à ce long périple dans le dédale des courants de pensée, des plus conservateurs aux plus révolutionnaires que nous convient Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti.
- 4 Le propos est clair et l'ouvrage bien construit abordant successivement les questions de l'avortement thérapeutique qui sous-tend l'interrogation sur la « vie spirituelle » du fœtus, de la propagande néo-malthusienne, à l'aune notamment d'une production romanesque habitée par ses théories. Les différentes pratiques sont rapportées, mais c'est surtout leurs causes qui retiennent l'attention des auteurs, ce qui leur permet de confronter les arguments des uns et des autres. L'étude du débat préalable à l'adoption des lois de 1920 et 1923 comprend également une étude fine des causes de l'impunité aux assises, trop souvent résumées par ailleurs. Les auteurs font ensuite le portrait d'une répression certes dépositaire des lois scélérates mais qui se meurt peu à peu malgré la vigueur des courants « repopulateurs ». Ces derniers sont alors particulièrement influents au sommet de l'État. Ils contribuent à relancer le débat sur la dénatalité et obtiennent la promulgation du Code de la Famille du 29 juillet 1939 qui consacre le « délit impossible » soit la tentative d'avortement sur une femme supposée enceinte. La « divine surprise » que constitue pour certains l'arrivée du Maréchal Pétain à la tête du gouvernement de Vichy leur permet d'investir plus avant de nombreuses sphères décisionnelles notamment au sein du secrétariat d'État à la Santé et du Commissariat général à la Famille ; Fernand Boverat qui préside l'Alliance Nationale Contre la Dépopulation est de ceux-ci. Le discours atteint une virulence inédite, les avorteurs devenant des criminels contre l'État, passibles du Tribunal d'État et de la peine de mort : Marie-Louise Giraud et Désiré Pioge sont exécutés en 1943³.
- 5 Si les autorités de la Libération suppriment le Tribunal d'État et rétablissent l'application des circonstances atténuantes et du sursis pour les coupables d'avortement, le Code de la Famille reste en vigueur. La période de l'après-guerre constitue en réalité l'apogée de la répression à laquelle vont s'opposer de nouveaux acteurs. Les militants de la contraception, émanant du Birth Control arrivé en France au début des années 1930, voudraient imposer la diffusion de leurs méthodes et ainsi parvenir à la diminution des avortements. À partir de la fin des années 1950, Maternité Heureuse puis le Mouvement Français pour le Planning Familial combattent l'avortement mais dans le but de démontrer la nécessité de la contraception. Cette période ne connaît donc pas de partisans organisés de la légalisation de l'avortement. Dès 1962 cependant, le débat est évoqué dans un ouvrage de Marcelle Auclair qui pour la première fois semble-t-il donne la parole aux femmes⁴ : la pratique serait de plus en plus fréquente parmi les couples mariés désirant supprimer une grossesse non désirée. L'argument selon lequel l'avortement ne toucherait que des femmes misérables, dans une grande détresse, tombe.

- 6 Le 28 décembre 1967, la loi Neuwirth libéralisant la contraception est votée au moment où renaît un groupe de pression organisé, décidé à obtenir la libéralisation. À partir de 1970, le Mouvement de Libération des Femmes se fait le porte-parole de cet élan auquel participent les membres de l'association Choisir de Gisèle Halimi. La contestation prend corps dans l'opinion, aidée en cela par la publication de manifestes où des femmes n'hésitent pas à dire publiquement qu'elles ont avorté. Des médecins et gynécologues apportent leur soutien, malgré les réticences du Conseil de l'ordre. Le procès de Bobigny, en 1972, puis la naissance du Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception, en 1973, radicalisent le mouvement : Gisèle Halimi et Choisir veulent une loi, tandis que le MLAC voit dans l'avortement une pratique qui participe de l'action révolutionnaire. Devant la pression grandissante, le gouvernement décide de lâcher un peu de lest en proposant une loi tendant à élargir les dispositions réglementant l'avortement thérapeutique, en prenant en compte, au-delà des cas médicaux, les viols et incestes. Mais pour les militantes, ce projet de loi ne reconnaît pas aux femmes la libre disposition de leur corps. Avec l'élection de Valéry Giscard d'Estaing en 1974, les mouvements en faveur de la libéralisation de l'avortement se prennent à espérer, l'homme s'étant à plusieurs reprises montré assez ouvert sur cette question, mais la mobilisation contre le projet du gouvernement porté par Simone Veil est forte et les débats de novembre 1974 à l'Assemblée sont très houleux et marqués par des attaques d'une grande violence contre la ministre de la Santé. Elle finit par l'emporter, mais la loi doit revenir en discussion en 1979. Malgré de nombreux blocages destinés à ralentir l'application du texte ainsi qu'une forte mobilisation parmi les opposants, la loi est reconduite le 30 novembre 1979. Après l'élection de François Mitterrand à la présidence, le remboursement de l'IVG par la sécurité sociale est voté, non sans mal, en décembre 1982. Les espoirs d'une frange de la droite conservatrice désireuse de voir abroger les lois Veil et Roudy s'incarnent dans la personne de Jacques Chirac, promu à Matignon en 1986 et opposant de longue date à la libéralisation. Son gouvernement n'en fera rien. Les militants « pro-vie » se tournent alors vers le Front National et quelques membres de l'UDF-RPR comme Charles Millon ou Christine Boutin. L'action de ces militants se situe alors davantage sur le terrain de l'exaction et du dérapage verbal que du combat idéologique. Ils seront bientôt poursuivis en justice grâce à la loi instituant un délit d'entrave à l'IVG en décembre 1992.
- 7 L'ouvrage de Jean-Yves Le Naour et Catherine Valenti montre l'importance de cette histoire de l'avortement, comme enjeu social et comme jalon dans l'histoire des femmes et de leurs droits. Parfois, certains éléments peuvent susciter la perplexité et le propos est par endroit teinté d'un certain anachronisme lexical. On peut avoir l'impression que la période phare du néo-malthusianisme est lue à l'aune de l'interprétation féministe des années 1970 puis des travaux des dernières années. L'absence de guillemets dans l'usage de certaines expressions de l'époque peut prêter à confusion : cas de la formule « pour que la France vive » (p. 77) utilisée par Paul Haury, Inspecteur de l'Éducation Nationale et vice-président de l'Alliance Nationale Contre la Dépopulation, dont un livre publié en 1927, a pour titre *Pour que la France vive. Éléments d'un enseignement nataliste et familial*. L'expression sera reprise dans le Message aux Mères du Maréchal Pétain le 25 mai 1941. On ne peut enfin reprocher aux auteurs d'avoir volontairement négligé les cas particuliers, les vies de femmes. Après cette *Histoire de l'avortement*, on pourrait imaginer un tome II, qui serait l'*Histoire des avortées*.

NOTES

1. Françoise Thébaud, « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1985, pp. 267-301 ; « Maternité et famille entre les deux guerres : idéologie et politique familiale », dans Rita Thalmann (dir.), *Femmes et fascisme*, Paris, éditions Tierce, 1986, pp. 85-97 ; *Quand nos grand-mères donnaient la vie. La maternité en France dans l'entre-deux-guerres*, Presses Universitaires de Lyon, 1986, 315 p.
2. Thomas-Robert Malthus, *Essai sur le principe de population en tant qu'il influe sur le progrès futur de la société (1798)*, Paris, Flammarion, 1992, 2 vol., 480 et 436 p.
3. Une erreur s'est glissée à la page 198. Né en 1897, Désiré Pioge (écrit Désirée Pioge dans le livre), n'est pas une femme mais un homme. Hongreur à Saint-Ouent-en-Belin (Sarthe) l'homme doit répondre de trois avortements le 12 août 1943 devant le Tribunal d'État. Condamné à mort, sa demande de grâce est rejetée par le cabinet civil du Maréchal le 11 octobre. Il est exécuté le 22 du même mois (AN : 4W15 dossier 5). Sur cette période voir également Cyril Olivier, «Du "crime contre la race". L'avortement dans la France de la Révolution Nationale», dans *Femmes et justice pénale, XIXe-XXe siècle*, sous la direction de Christine Bard, Frédéric Chauvaud, Michelle Perrot, Jacques-Guy Petit, Presses Universitaires de Rennes, 2002, pp. 253-264.
4. *Le Livre noir de l'avortement*, Paris, Fayard, 1962.